

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 19 décembre 2022, à 20 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. François-Xavier Langlois, M. Gilbert Grenier, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Mme Anne-Marie Couture, est absente.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Adoption des prévisions budgétaires 2023;
- adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

Cette séance extraordinaire est exclusivement réservée pour le budget 2023 et le plan triennal des immobilisations.

218-12-2022

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 :

La directrice générale fait la lecture des différents postes de revenus et de dépenses rattachés au budget de l'année 2023;

Suite à cette lecture, il est proposé par M. Etienne Lemelin appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que les prévisions budgétaires de l'année 2023 soient acceptées telles que présentées, c'est-à-dire :

- administration : 3 522 980.00 \$
- aqueduc & égouts : 508 315.00 \$
- total du budget : 4 031 295.00 \$

219-12-2022

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2023-2024-2025 :

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu unanimement :

Que le conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Bernard tel que présenté par le maire, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 687 500 \$, soit 137 500 \$ pour l'année 2023, 262 500 \$ pour l'année 2024 et 287 500 \$ pour l'année 2025.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière